



LA NEWSLETTER

N°25 - Août 2024



ÉDITO

Chers adhérents, Chers amis,

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous aujourd'hui en cette période de trêve que j'espère agréable pour chacune et chacun d'entre vous.

Outre les élections législatives qui ont marqué l'actualité politique récente, une [circulaire relative à la coordination de l'action du Gouvernement dans les Outre-mer](#) a été publiée le 10 juillet dernier.

Cette circulaire, signée par le Premier Ministre, constitue une avancée pour nos territoires en renforçant la cohérence et l'efficacité des actions publiques en faveur de nos collectivités.

Vous le savez, Interco Outre-mer a toujours eu pour mission de défendre les intérêts de nos collectivités et plaide depuis plusieurs années pour une meilleure prise en compte de leurs spécificités, notamment par des actions différenciées et concrètes sur le plan législatif.

En amont de l'élaboration de la loi, il s'agit donc :

- De renforcer les travaux de concertation : il est essentiel d'améliorer l'organisation, les réflexions et la coordination entre l'état et les réseaux de collectivités, celles-ci disposant d'une précieuse connaissance à partir des remontées de terrain dont ils peuvent témoigner.
- De coordonner les travaux et propositions des associations et délégations ultramarines : le développement d'un réflexe de partage et de travail collectif en amont des lois est primordial pour garantir une représentation adéquate des intérêts ultramarins.
- D'inclure systématiquement un chapitre ou une étape dédiée à l'Outre-mer : toute étude d'impact et exposé des motifs des lois comportant des dispositions doivent comprendre une analyse spécifique des implications pour les territoires d'Outre-mer.

En aval du vote la loi, il s'agit :

- D'adapter au plus près les circulaires à l'approche différenciée des territoires : les consignes données aux préfets doivent être claires et transparentes, pour refléter les spécificités de chaque territoire.
- De veiller à la publication des décrets pour l'Outre-mer dans des délais impartis, raisonnables et justifiés : il est crucial que les décrets relatifs aux territoires d'Outre-mer soient publiés dans un temps opportun pour assurer une mise en œuvre efficace des lois.
- D'instituer une loi annuelle « balai » : Cette loi préciserait l'application en Outre-mer des dispositions législatives de l'année en cours, garantissant ainsi que les particularités ultramarines soient régulièrement prises en compte dans la législation nationale.

L'objectif d'une circulaire visant à l'acquisition d'un « réflexe Outre-mer » dans l'élaboration des normes juridiques, est prometteur. Nous attendons maintenant de voir la mise en œuvre de cette circulaire et de pouvoir en mesurer les effets.

La rentrée s'annonce riche avec les différents événements et travaux d'Interco Outre-mer (vous pouvez en prendre connaissance dans la présente newsletter).

Malgré un climat politique complexe, il est crucial de garder le cap et de se tenir prêts, dès la rentrée à travailler dans un esprit de collaboration, de concertation et de respect pour nos concitoyens. C'est en restant unis et déterminés que nous pourrons surmonter les défis qui se présentent à nous et bâtir un avenir meilleur pour nos territoires, en référence à « nos valeurs, nos projets et nos réalisations ».

Je tiens à remercier l'ensemble de nos membres et partenaires pour leur engagement et leur contribution. Ensemble, nous pouvons faire en sorte que les Outre-mer soient des exemples de réussite et de résilience.

À très bientôt !

Lyliane Piquion-Salomé
Présidente d'Interco' Outre-mer

RETOUR SUR ...

... le groupe de travail sur l'application de la loi Littoral en Outre-mer

L'Association Nationale des Élus des Littoraux (ANEL) et Interco' Outre-Mer ont installé, en juin dernier, un groupe de travail dédié à la loi Littoral et son application spécifique en Outre-mer.

Ce cadre réglementaire, essentiel pour le développement et la protection de nos littoraux, nécessite une attention particulière pour adapter sa mise en œuvre aux réalités variées des territoires d'Outre-mer. La deuxième réunion de ce GT s'est tenue en visioconférence le mercredi 3 juillet dernier.

Lors de cette réunion, **François Benchendikh, Maître de conférences HDR à Sciences Po Lille et membre du CERAPS (UMR CNRS 8026)**, est intervenu sur le cadre juridique de la loi Littoral en abordant plusieurs aspects : la création de la loi Littoral, les choix législatifs, les grands principes de la loi sur le territoire hexagonal, et les dispositions particulières pour la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, La Réunion et Mayotte.

PARTICIPEZ À NOTRE CONSULTATION

Nous avons élaboré un court sondage intitulé
« Loi Littoral en Outre-Mer :
Comment faire de la loi Littoral un levier
et non un frein ? »

Votre expérience et vos observations sont indispensables pour enrichir notre réflexion et pour formuler, à l'avenir, des propositions adaptées.

Le questionnaire est accessible via le lien suivant :

[Répondre au questionnaire](#)

... la participation d'Interco' Outre-mer aux Assises de la Sobriété Foncière

Les 3 et 4 juillet 2024

Interco' Outre-mer a assisté aux Assises de la Sobriété Foncière, organisées par l'Ordre des Géomètres Experts (OGE) les 3 et 4 juillet dernier. Cet événement majeur s'est déroulé en simultané à Aix-en-Provence, Épernay, Fort-de-France et La Rochelle.

Durant ces deux journées d'une grande richesse, de nombreux échanges ont eu lieu, mettant en lumière les défis et les opportunités liés à la sobriété foncière avec pour fil conducteur la question suivante : **« Comment accompagner la mise en œuvre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette, tout en garantissant une stratégie de sobriété foncière socialement acceptable par tous ? ».**

Dans le cadre de ces Assises, l'OGE a constitué trois groupes de travail avec pour mission de formuler des outils concrets en vue de développer une stratégie d'optimisation foncière sur l'ensemble des territoires.

- Le 1^{er} groupe s'est concentré sur les sols vivants, en examinant leurs qualités, fonctionnalités et valeurs ;
- Le 2^{ème} groupe a exploré les aspects liés à l'aménagement et à la restructuration du parcellaire foncier ;
- Le 3^{ème} groupe s'est penché sur la renaturation et la désartificialisation des espaces urbanisés, ainsi que sur la recomposition urbaine et le bâti.

Les 17 propositions clés pour une stratégie d'optimisation foncière efficace et durable ont été validées à l'unanimité par le Conseil supérieur de l'OGE et compilées dans un livrable spécifique, que nous vous invitons à prendre connaissance : **Cliquez sur l'image >>>**



... l'enquête consacrée à la relation des collectivités d'Outre-mer avec leurs assureurs

Dans le cadre de ses travaux sur le phénomène assurantiel, Interco' Outre-mer invite les collectivités d'Outre-mer à prendre part à une enquête dédiée à leur relation avec les assureurs.

Cette initiative vise à atteindre deux objectifs : **1/ Identifier** les difficultés potentielles rencontrées par les collectivités d'Outre-mer et **2/ Recueillir** les avis et commentaires sur certaines propositions issues de rapports récents, notamment parlementaires, concernant la question assurantielle des collectivités.

Pour mémoire : de nombreuses collectivités dénoncent les difficultés croissantes pour assurer leur collectivité ou maintenir leurs contrats d'assurance à des conditions raisonnables. Elles sont notamment de plus en plus exposées aux risques (climatiques, naturels, cybers, émeutes) ce qui complique leur relation avec les assureurs : contractualisation, résiliation unilatérale, délais d'expertise et d'indemnisation, augmentation des primes, prévention des risques ...

[Cliquez ici pour accéder à l'enquête](#)

Merci d'avance pour votre participation et votre précieuse contribution.

... le 11 juillet : la Communauté Dembéli-Mamoudzou (CADEMA) a élu son nouveau bureau de l'exécutif

Les élus communautaires de la CADEMA ont procédé à l'élection de leur nouveau président, Moudjibou SAIDI.

Ce dernier encourage une étroite collaboration entre les élus et les agents afin de favoriser un développement harmonieux du territoire. Un seul mot d'ordre pour le président : "Unité" au sein de la CADEMA.

ELUS CADEMA 2020-2026
Communauté d'Agglomération Dembéli Mamoudzou

VICE-PRÉSIDENTS



Moudjibou SAIDI
Président



Ambdliwahedou SOUMAILA
Vice-président En charge des Ressources fonctionnelles et du développement durable.



Nadjati SAINDOU COMBO
Vice-présidente En charge de la transition écologique et énergétique.



Machéhi HASSANI
Vice-présidente En charge du dispositif Action Cœur de Ville, Action internationale et Égalité Homme Femme.



Badrou RABJAB
Vice-président En charge des mobilités.



Salim BOINAIDI
Vice-président En charge du réceptif de l'initiative de logement.



Mahamoudou AHAMADI
Vice-président En charge de l'Eau et de l'assainissement.



Inaya SALIMINI
Vice-présidente tourisme et patrimoine.



Fatimaty ABDALLA TOANA
Vice-présidente En charge de la communication et porte parole de la communauté d'agglomération.



Silbrati MROUDJAE
Vice-présidente En charge de la formation, de l'accompagnement agents du conseil, de la solidarité et de la santé.



Mariame KAMBI
Vice-présidente En charge du protocole.



Ahmad HOUMADI
Vice-président En charge du Développement Économique.



Mohamadi SAID
Vice-président En charge de la Planification et des projets structurants.



Ben Youssouf CHIHABOUDDINE
Vice-président En charge de la stratégie financière.

À NE PAS MANQUER ! ...

14 octobre 2024

... Journée d'actualité formative sur « L'adaptation des territoires face aux changements climatiques », CNFPT Guyane en présentiel

La transition écologique est l'enjeu national prioritaire du CNFPT. Aussi, la délégation régionale de la Guyane organise le 14 octobre 2024 une journée d'actualité formative sur « L'adaptation des territoires face aux changements climatiques » afin de sensibiliser et mobiliser les acteurs locaux pour faire face aux défis climatiques.

Seront abordés plusieurs thématiques telles que :

- L'état des lieux des changements climatiques et leurs impacts sur le territoire de la Guyane ;
- Les défis et opportunités pour l'adaptation du territoire.

Des ateliers rythmeront également cette journée autour de **sujets liés à l'urbanisme résilient et à la gestion des ressources naturelles et de la biodiversité.**

L'ADAPTATION DES TERRITOIRES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES (JOURNÉE D'ACTUALITÉ)

PERSONNE À CONTACTER
Sylvie VIRAYIE
sylvie.virayie@cnfpt.fr
Tél : 0594 29 68 03
Port : 0694 24 80 29

CNFPT Guyane

Présentiel

Durée formation
1 jour :
14/10/2024

Code IEL
SX8E0008

Date limite d'inscription :
16/08/2024

du 16 au 18 octobre 2024

... Matinée Outre-mer lors de la 34^{ème} Convention des Intercommunalités de France

Intercommunalités de France et Interco' Outre-mer organise la **Rencontre des Intercommunalités d'Outre-mer**, le mercredi 16 octobre de 10h00 à 12h30 au Carré des Docks du Havre, à l'occasion de la 34^{ème} Convention d'Intercommunalités de France.

En présence de **Sébastien Martin**, Président d'Intercommunalités de France, et de **Lyliane Piquion-Salomé**, Présidente d'Interco' Outre-mer, les élus et cadres des intercommunalités sont conviés à participer à un débat et à partager leurs témoignages autour des défis spécifiques à leurs territoires, en mettant l'accent sur le thème de **la coopération intercommunale : comment encourager l'union plutôt que la division ?**

Cette rencontre marque une nouvelle dynamique de collaboration et de réflexion avec les intercommunalités d'Outre-mer.

Pour faciliter votre participation, nous nous prions de bien vouloir confirmer votre présence en remplissant le formulaire accessible en cliquant ci-dessous :

Formulaire Rencontre des intercommunalités d'Outre-Mer

Attention, cette confirmation vient en complément de votre inscription à la 34^{ème} Convention des intercommunalités. Pour plus de détails, consulter le site de la convention :

Congrès de la 34^{ème} Convention des intercommunalités

les 13 et 14 novembre 2024

... 5^{ème} édition du Forum Biodiversité et Économie à la Cité des sciences et de l'industrie à Paris (avec une retransmission en ligne)

Ce Forum a pour objectif de rassembler et mobiliser les entreprises ainsi que tous les acteurs qui les accompagnent pour s'engager et agir en faveur de la biodiversité. **Le Forum en quelques mots :**

- 3 plénières ;
- Plus de 60 ateliers animés par plus de 30 organisations ;
- Des parcours thématiques pour les novices et les initiés ;
- Des retours d'expériences d'entreprises ;
- Des temps de networking BtoB.

Deux grands thèmes structureront ces deux journées, dont un intitulé « **Les collectivités : la construction et l'identification de l'offre d'accompagnement** ». Ce thème vise à mettre en lumière les **initiatives d'accompagnement, en matière de biodiversité**, portées par les acteurs publics et à fournir les **clés pour une communication efficace avec les entreprises**.

Cette année des exemples ultramarins seront intégrés dans les sessions proposées. Ces sessions seront en hybrides, en présentiel et en distanciel, afin de permettre la présence d'intervenants et de public en visioconférence.

Pour toute information veuillez-vous rendre sur le site du Forum :

Forum Biodiversité et Économie

du 02 au 06 décembre 2024

... 43^{ème} Congrès de l'Association Nationale des Élus des Littoraux (Anel), en Guadeloupe

Ce congrès sera dédié à la protection et à la valorisation des littoraux. Il mettra en lumière les défis spécifiques aux outre-mer et favorisera les échanges entre les acteurs clés des différents domaines liés aux littoraux et au monde maritime.

Pour plus d'informations :

Site internet de l'ANEL



PROGRAMME :

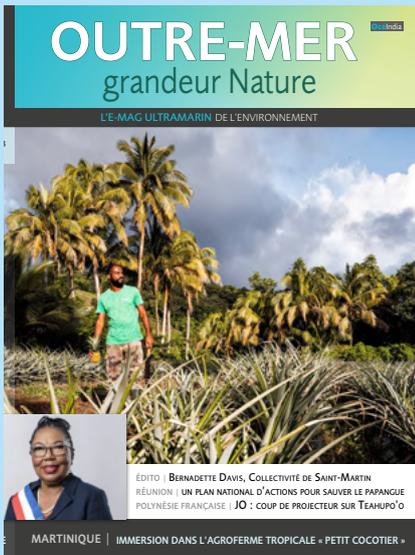
- 2/12/2024 soir : Cocktail d'accueil en soirée ;
- 3/12/2024 matin : ouverture officielle ;
- 3/12 /2024 midi : déjeuner ;
- 3/12/2024 : visite ;
- 4/12/2024 matin : visite ;
- 4/12 soir : dîner de gala ;
- 5/12/2024 matin : ateliers
- 5/12/2024 midi : déjeuner
- 6/12/2024 : séance plénière puis clôture
- 5/12/2024 : déjeuner

Anel et Interco' Outre-mer : une collaboration de longue date

Nous tenons à souligner que l'Anel est un partenaire privilégié d'Interco' Outre-mer. Cette collaboration stratégique renforce notre engagement commun pour le développement durable et la résilience des territoires littoraux ultramarins.

L'e-mag OUTRE-MER grandeur Nature

Édition de Juillet-Août



L'édito de cette 23^{ème} édition est signé par **Bernadette Davis**, 2^{ème} vice-présidente de la Collectivité de Saint-Martin. Gratuit et libre de diffusion, l'e-mag ultramarin de l'environnement valorise les belles initiatives pour la biodiversité et le développement durable dans toutes les outre-mer.

Retrouvez la rédaction (p.32 à 33) d'Interco' Outre-mer intitulée «**Risques naturels accrus : repenser la relation entre collectivités et assureurs**» avec l'interview d'**Alain Chrétien**, co-rapporteur de la mission gouvernementale sur l'assurabilité des collectivités, vice-président de l'Association des Maires de France, président de la Communauté d'Agglomération de Vesoul et maire de Vesoul.

Feuilletez le magazine OUTRE-MER grandeur nature

32 OUTRE-MER grandeur Nature

PUBLI-COMMUNIQUÉ

INTERCO' OUTRE-MER

RISQUES NATURELS ACCRUS : REPENSER LA RELATION ENTRE COLLECTIVITÉS ET ASSUREURS

SOUS L'EFFET DE LA MULTIPLICATION DES ALÉAS CLIMATIQUES, LES RISQUES NATURELS S'INTENSIFIENT ET DE NOMBREUSES COLLECTIVITÉS LOCALES PEINENT AJOURD'HUI À FAIRE ASSURER LEURS BIENS OU À OBTENIR DES CONDITIONS CONTRACTUELLES ACCEPTABLES. INTERCO' OUTRE-MER PREND CETTE PROBLÉMATIQUE TRÈS AU SÉRIEUR ET MOBILISE SES ADHÉRENTS POUR CONTRIBUER À FAIRE ÉMERGER DES SOLUTIONS.

Inondations, cyclones et tempêtes, glissements de terrain, submersions marines... Les collectivités locales d'outre-mer se trouvent de plus en plus exposées à des événements climatiques et naturels imprévisibles et dévastateurs qui constituent une menace à la fois pour les biens, les populations et l'environnement.

« Les départements d'outre-mer sont naturellement plus exposés aux catastrophes naturelles que ne le sont les départements métropolitains. En outre-mer, on s'attend à une augmentation de 20% de la sinistralité prévue en 2050 » projette par exemple Cnatat, Observatoire permanent des catastrophes naturelles.

Dans le cadre de son cycle de webinaires initié en avril dernier sur les risques dans les outre-mer, Interco' Outre-mer a consacré ses trois premières sessions au thème de l'assurabilité des collectivités dans les départements et régions d'outre-mer. Ses adhérents ont ainsi été invités à identifier collectivement les obstacles rencontrés et à envisager des voies de progrès.

Parmi les difficultés évoquées lors de ces échanges figurent l'envolée des primes et franchises, la baisse des montants indemniés, l'allongement des délais d'expertise et d'indemnisation, les réalisations brutales par les assureurs, l'absence de réponse aux appels d'offres, etc. « Le phénomène assurantiel représente une véritable préoccupation pour les collectivités d'outre-mer. Les récents travaux devraient, espérons-le, ouvrir la voie à des solutions acceptées et par les compagnies d'assurance et par les collectivités en recherche de couverture », analyse Lylane Fiquion-Salomé, présidente d'Interco' Outre-mer.

Ce travail de fond d'Interco' Outre-mer est amené à se poursuivre et intensifier en effet en parallèle de la mission d'information gouvernementale sur « l'assurabilité des collectivités territoriales » confiée à Alain Chrétien, son co-rapporteur, et publiée fin juin. Un sujet qui mobilise ainsi actuellement dans les territoires ultramarins et jusqu'au plus haut niveau de l'État.

33 L'E-MAG ULTRAMARIN DE L'ENVIRONNEMENT

INTERVIEW

ALAIN CHRÉTIEN, VICE-PRÉSIDENT DE L'ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE, PRÉSIDENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE VESOUL ET MAIRE DE VESOUL

- Vous avez été convié par Interco' Outre-mer le 7 mai lors de son 2^e webinar dédié aux risques en outre-mer. Quand et pourquoi le marché de l'assurance des collectivités locales a-t-il commencé à monter en tension ?

- Dans les années 2010, les assureurs se sont livrés à une guerre des prix très agressive. Ces prix bas étaient alors bénéfiques aux collectivités locales, mais cette tension a fait fuir les compagnies d'assurances du marché des collectivités, alors jugé trop peu rentable. Seuls deux acteurs dominent dès lors le marché : Smacl et Groupama. Des événements climatiques et sociaux ont ensuite contribué à la forte hausse des contrats d'assurance. D'une part, la récurrence accrue des catastrophes naturelles inquiète les assureurs, Touragan Irma ayant profondément marqué les esprits en 2017 avec ses dommages colossaux aux Antilles et ses indemnités exceptionnelles ; d'autre part, la survenance de mouvements sociaux de grande ampleur – « gilets jaunes », Américains de juin 2023 – a également rendu l'assurance des bâtiments publics comme les gymnases, crèches, etc. et du mobilier urbain de plus en plus risquée et coûteuse. Le phénomène touche toutes les régions de France, et les collectivités de plus de 5 000 habitants sont les plus concernées.

- Quelles pistes de solutions proposez-vous dans votre rapport tout juste paru fin juin ?

- L'essentiel est de faire en sorte que chaque collectivité locale puisse de nouveau faire assurer ses biens.

C'est pourquoi nous prônons la création d'un observatoire des prix de l'assurance qui aurait une action coercitive face aux variations tarifaires trop brutales. Aujourd'hui, certaines collectivités subissent des exploitations de plus de 200% de leurs primes d'assurance ! Il faut réussir à atténuer ce genre de dynamique.

Nous préconisons aussi la procédure de marché négocié ou adapté, afin que les collectivités puissent vraiment exprimer leurs besoins et avoir des contrats « sur mesure ». En effet, un assureur sera plus enclin à assurer une commune ou une intercommunalité s'il a une vision claire de ce qu'il assure. Pour ce faire, la collectivité doit connaître dans les moindres détails son patrimoine et utiliser les mêmes référentiels que son assureur, parler le même langage, en somme.

Pour rassurer les assureurs, les élus doivent montrer qu'ils vont réduire au maximum, en amont, leur vulnérabilité face à de futurs événements majeurs, via des stratégies préventives adaptées à leur territoire : en évitant de construire dans des zones sensibles, en reconstruisant non pas à l'identique mais de manière résiliente et adaptée, en mettant en place des systèmes de détection et d'alerte précoces des aléas naturels, mais aussi à travers l'éducation et l'information de la société civile... À ce propos, je pense que l'outre-mer est en avance car les collectivités y sont déjà familiarisées avec la culture du risque.

Par ailleurs, un fonds spécifique alimenté par les assureurs et les citoyens pourrait être créé pour indemnifier le risque social. Le passage à une commune de Nouvelle-Calédonie qui ont subi de lourds dégâts.

Pour retrouver la confiance, je crois que la clé réside dans un échange ouvert avec des assureurs qui reviennent sur le terrain. Nous avons atteint les limites du tout numérique et avons besoin de personnalisation des contrats, de dialogue physique et constructif.

Rédaction et interview : Sébastien Claret

INTERCO' OUTRE-MER RASSEMBLE ET SOUTIEN LES ÉLUS ULTRAMARINS

Depuis sa création en 2001, Interco' Outre-mer anime l'intercommunalité en outre-mer. Dans un esprit de partage d'expériences, elle initie des partenariats avec ses adhérents, qu'elle soutient auprès des institutions publiques en s'appuyant sur un réseau de partenaires solides et engagés.

+ d'infos : <https://www.interco-outremer.fr>

Partenaires



Interco' Outre-mer
www.interco-outremer.fr
Pour toute question,
merci de contacter contact@interco-outremer.fr